AR Prefecture

017-200041523-20240715-DEC343_2024-AU
Reçu le 18/07/2024

Administration Service Antilles

H A U T E
SAINTONGE

Décision 343/2024
RL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant *(point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame PAUMET Magalie en tant que cuisinière du 15 juillet au 15 septembre 2024,

Fait à Jonzac,
Le 15 JUIL. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8e Vice-Présidente étant absente,
le 2e Vice-Président : M. Jacky QUESSON